

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	33
- représentés	7
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/09/21-12**

**OBJET : Rapport annuel d'activité de la mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures - Année 2015**

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 septembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Audrey TROIN	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Roland BRUNO	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Jean PLENAT	Anne KISS	Michel FACCIN
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	Sylvie SIRI

**Membres représentés :**

Florence LANLIARD donne procuration à Frédéric BRANSIEC  
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI  
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE  
Patrice AMADO donne procuration à Michèle DALLIES  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

**Membres excusés :**

Jean-Jacques COURCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016  
Publication : 27/09/2016

Délibération n° 2016/09/21-12

**OBJET : Rapport annuel d'activité de la mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures - Année 2015**

**Le rapporteur expose :**

**La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est membre de la mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures. Les douze communes étaient parmi les membres fondateurs de cette association « loi 1901 ».**

**Pilotée par des élus locaux en partenariat avec les services de l'Etat, les acteurs socio-économiques et associations qualifiées, la mission locale exerce des missions qui ont pour objet d'aider les jeunes entre 16 et 25 ans, en difficulté d'insertion, à accéder à la formation et l'emploi. Les actions menées en 2015 ont touché plus de 1 600 jeunes répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.**

**Les activités de l'association en 2015, mises en œuvre sous la présidence de Bernard JOBERT, maire de La Croix Valmer, vice-président de la Communauté de communes, ont été très nombreuses, au bénéfice d'un effectif d'utilisateurs en augmentation.**

**Contributrice à hauteur de 190 400 € en 2015, la Communauté de communes constitue, avec l'Etat, le principal financeur (30 % chacun) de l'association qui compte 574 697,09 euros de budget réalisé.**

**A noter, pour 2015, que la mission locale du Golfe de Saint-Tropez reste au 1<sup>er</sup> rang des missions locales de PACA.**

**Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel d'activité de la mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures pour l'année 2015.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-07 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de formation et d'emploi ;

CONSIDÉRANT les actions relatives à la participation et au soutien à l'association mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la commission consultative des services publics locaux du 8 septembre 2016 et celui du bureau communautaire du 12 septembre 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

**Après en avoir entendu le rapport, et après communication du rapport,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures pour l'année 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation